



## CAUTION - ASSURANCE

Un dépôt de garantie est exigé, ce montant est défini par le montant le plus élevé de la location de la salle. Une attestation d'assurance est obligatoirement souscrite pour toute la durée de la location.

## ANNULATION

La ville se réserve la possibilité d'annuler une réservation en cas de circonstances particulières ou de nécessité.

Le bénéficiaire contraint d'annuler sa réservation informe la direction des affaires générales, par écrit, au moins 10 jours avant la date prévue. À défaut, sauf cas de force majeure dûment justifiée, le paiement de la salle est réputé dû, aucun remboursement ne sera effectué.

## LES RÉCLAMATIONS

Elles doivent être formulées par écrit à :

- Monsieur le Maire  
1 Place de la République  
CS 90544 - 78197 Trappes cedex

## Organismes extérieurs à la commune

La municipalité concède aussi aux organismes extérieurs à la collectivité, la location des salles municipales : Moret, Gravaud, Picasso, la Boissière et Jean-Baptiste Clément

**Direction des affaires générales**  
01 30 69 17 00 - ville@mairie-trappes.fr



Accueil du public  
Lundi 14h / 19h30  
Mardi au vendredi  
8h45 / 12h et 14h / 17h



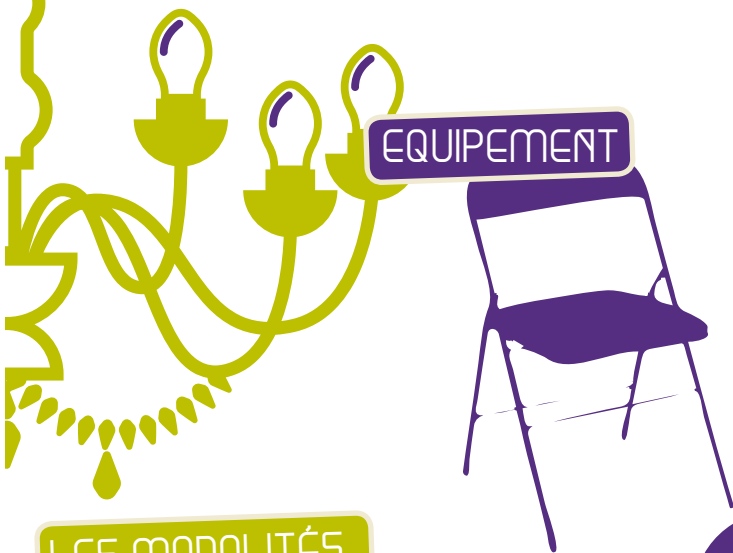
Direction de la communication - juin 2017



Direction des affaires générales  
Hôtel de ville

[www.trappes.fr](http://www.trappes.fr)

La mairie de Trappes-en-Yvelines met à disposition des associations des salles.



### EQUIPEMENT

# MAISON DES FAMILLES

21, rue Jean Zay - Trappes-en-Yvelines

2 salles disponibles :

Salle GRAVAUD (180 m<sup>2</sup> - 100 personnes)

Salle MORET (100 m<sup>2</sup> - 50 personnes)

Ces 2 salles sont chacune équipées d'une cuisine aménagée.

LES TARIFS	Forfait 3h	De 9 h à 24 h	De 18h à 24h
Salle Gravaud	46 € + 15 €*	214 €	82 €
Salle Moret	46 € + 15 €*	118 €	51 €

### LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

La demande de réservation doit

être uniquement et obligatoirement formulée par courrier et adressée à M. le Maire **au moins 1 mois avant la date souhaitée de l'utilisation**. Chaque demandeur recevra une réponse dans un délai de 10 jours.

Si besoin, une demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire doit être effectuée, uniquement catégorie 1 et 2.

### LA RÉSERVATION

La réservation de la salle est effective dès réception de l'accord écrit et après la validation du dossier, soit :

- un courrier de confirmation,
- le contrat de location,
- un acompte de 30 %
- attestation d'assurance responsabilité civile.



Le paiement s'effectue soit

par chèque, à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces auprès de la régie de la direction des affaires générales, **au moins 15 jours avant la location**.

Les tarifs des salles sont révisés une fois par an par délibération du conseil municipal.

### LE PAIEMENT

## Salle LA BOISSIÈRE

21, rue du centre - Trappes-en-Yvelines

Salle de 137 m<sup>2</sup> - 80 personnes

Forfait 3h	De 9 h à 24 h	De 18h à 24h
46 € + 15 € *	118 €	51 €

# SALLE PICASSO

rue Pablo Picasso - Trappes-en-Yvelines

Salle de 100 m<sup>2</sup> - 80 personnes

Cette salle est équipée d'une cuisine aménagée, de 18 tables et de 80 chaises.

### LES TARIFS

	Forfait 3h	De 9 h à minuit	De 18 h à minuit
Salle Picasso	46 € + 15€*	118 €	51 €

# SALLE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT

6, rue des Anciens Combattants  
Trappes-en-Yvelines

Cette salle peut accueillir :

- Restauration : 300 personnes.
- Réunion : 400 personnes.
- Spectacle assis : 400 personnes.
- Soirée dansante : 400 personnes.

Pour les soirées dans une salle obscure présence d'un responsable de sécurité incendie obligatoire.

### LES TARIFS

	Forfait 3h	De 9h à minuit
Salle JB Clément	150 € + 50€*	750 €

\*l'heure supplémentaire